

COLLECTIF CITOYEN
« AMOUREUSES ET AMOUREUX DE LA
RADE DE BREST
MM MONOT ET HENRY
6 RUE COMMANDANT L'HERMINIER
29480 LE RELECQ-KERHUON

Direction de l'Aménagement et des Équipements
Métropolitains
Mission Équipements métropolitains
N/Réf : D-AEM 2023 00639
Dossier suivi par : Christophe DUBOIS
02.98.33.52.29
christophe.dubois@brest.metropole.fr

Le **06 JUIN 2023**

Objet : Site de la Cantine – Le Relecq-Kerhuon

Messieurs,

Par courrier en date du 25 avril 2023, vous rappelez notre rencontre du 7 décembre 2022 relative au site en objet, et me faites part de la sollicitation que vous avez adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à ce sujet.

Ce dernier indique, dans la réponse qu'il vous adresse le 13 février 2023, qu'une relance des études de cartographie des risques littoraux ne lui paraît « ni nécessaire, ni pertinente », estimant que les dispositions actuelles proposent un cadre homogène pour tout le Finistère.

Ainsi que je vous l'ai indiqué lors de notre entretien, il n'appartient pas à Brest métropole de se substituer à la responsabilité régalienne de l'État en matière de gestion des risques et aux dispositions réglementaires prises par l'État en ce domaine, qui sont par ailleurs intégrées au Plan Local d'Urbanisme facteur 4 de la collectivité.

En outre, la légalité de l'autorisation d'urbanisme délivrée sur ce site a été avérée par le Conseil d'État, et le projet respecte l'ensemble des règles actuellement en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pour le Président,
La Vice-présidente déléguée,
Tifenn Quiguer

Hôtel de métropole / Meurgêr ha kêr
24, rue Coat-ar-Guêven / 24, straed Koad ar Gevenn
CS 73826 • 29238 Brest Cedex 2 • +33 (0)2 98 33 50 50
contact@brest-metropole.fr • brest.fr